



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médiation

Question écrite n° 56785

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville sur la teneur de la note de veille n° 147 (juillet 2009) du centre d'analyse stratégique, intitulée « Face à la conflictualité et à la violence, quelle efficacité de la médiation ? ». Son auteur constate que c'est en matière sociale que ce mode d'intervention semble le plus efficace, avec par exemple des taux de résolution atteignant les 90 % pour les conflits de voisinage. Il n'en pointe pas moins une insuffisante professionnalisation des médiateurs sociaux et une image encore prégnante des « grands frères », au risque de « renforcer le communautarisme, le clientélisme et le patriarcat au sein des quartiers et ainsi le retrait des femmes de l'espace public ». Il lui demande si elle partage ce point de vue et, si tel est le cas, les mesures envisagées par le Gouvernement pour mettre un terme à ces dysfonctionnements.

Texte de la réponse

La question de la professionnalisation des médiateurs sociaux exerçant leur fonction au sein des quartiers prioritaires est au coeur des préoccupations du ministère de la ville depuis l'émergence de ce nouveau métier à la fin des années 1990. Le ministère en charge de la politique de la ville joue un rôle important d'accompagnement de cette professionnalisation de la médiation sociale depuis vingt-cinq ans. On peut citer entre autres l'adoption de la charte de référence de la médiation sociale en 2001, l'élaboration d'un référentiel métier, ou l'élaboration du guide pratique de l'évaluation sociale de la médiation en 2009. Plus récemment, le comité interministériel des villes du 18 février 2011, présidé par le Premier ministre, a adopté des mesures favorisant la reconnaissance du métier de la médiation sociale. Concernant le dispositif des adultes-relais, qui ont pour mission d'améliorer les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs des quartiers en mobilisant des compétences de médiation sociale, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) développe depuis 2009 des plans régionaux pour l'accompagnement des 4 300 adultes-relais afin de professionnaliser leurs interventions et d'organiser leur mobilité professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56785

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Politique de la ville

Ministère attributaire : Ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2009, page 7610

Réponse publiée le : 27 septembre 2011, page 10419